

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Projet de procès-verbal

04 décembre 2023

Etaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :

Antoine PÉCOUD

Directrice adjointe de l'école doctorale :

Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales

Représentant.es des unités de recherche :

Pierre-André BUVET, Directeur de TTN - absent

Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC représenté par Antoine PÉCOUD

Marine THEY directrice IDPS

Rémi GAGNAYRE, Directeur du LEPS

Carole BAEZA Directrice d'EXPERICE représentée par Hakima MEGHERBI

Karima GUENFOUD, Directrice l'IRIS représentée par Françoise PALLEAU-PAPIN

Bernard HAFTEL, directeur de l'IRDA représenté par Marine THEY

Florian HOUSSIER, Directeur de l'UTRPP représenté par Hakima MEGHERBI

Mehrdad VAHABI directeur du CEPN – représenté par Mahdi FAWAZ

Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE

Personnels BIATSS :

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :

Laura ALLES, Titulaire, absente

Rym CHAABOUNI, Titulaire, absente

Hubert BOET, Suppléant - absent

Samantha SALACI, Titulaire - absente

Géraldine BRAY, Suppléante - absente

Personnalités extérieures :

Guillaume BENNE, Anthropocène - représenté par Rémi GAGNAYRE

Thomas JOUANLANNE, Plaine Commune

Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille, absent

Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm, représentée par Antoine PÉCOUD

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 30 juin 2023,
3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023,
4. Bilan des inscriptions / réinscriptions 2023-2024
5. Point sur la visite HCERES
6. Point sur l'élection des élu.e.s doctorant.e.s
7. Budget de l'ED 2023 : clôture et enveloppe pour 2024
8. Bourse mobilité internationale 2024
9. Contrats fléchés 2024
10. Prix de thèse 2024 (et Prix de la Chancellerie 2023)
11. « Ma thèse en 180 secondes » 2024
12. Calendrier des conseils de l'ED pour 2024
13. Point sur le nombre de membres de jury par laboratoire
14. Information sur l'enquête doctorants
15. Questions diverses.

Antoine Pécoud ouvre la séance à 09h20

1. Informations générales

Antoine Pécoud demande au membre du conseil l'autorisation d'ajouter un point 14bis à l'ordre du jour. Ce point porte sur la composition des membres du jury de soutenance qui doit être votée par le conseil puis voté à la CR.

Aucun membre n'est contre l'ajout de ce point.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 30 juin 2023

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 30 juin 2023

Vote: 16 voix pour

Le procès-verbal du conseil du 30 juin 2023 est approuvé.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023

Vote: 16 voix pour

Le procès-verbal du conseil du 12 juillet 2023 est approuvé.

4. Bilan des inscriptions / réinscriptions 2023-2024

Antoine Pécoud fait un point sur les réinscriptions et les nouvelles inscriptions.

En réinscription il y a :

- 7 doctorants qui n'ont absolument pas fait leur dossier de réinscription.
- 4 doctorants qui sont en cours de réinscription.
- 211 dossiers ont été validés (dont 23 qui n'ont pas encore payé les frais d'inscription).

Pour les nouvelles inscriptions :

- 2 doctorants qui n'ont absolument pas fait leur dossier d'inscription.
- 11 doctorants qui sont en cours d'inscription.
- 41 dossiers ont été validés (dont 5 qui n'ont pas encore payé les frais d'inscription).

Les nouveaux doctorants ont jusqu'au 15 décembre 2023 pour être inscrits administrativement.

5.Point sur la visite HCERES

Antoine Pécoud explique que la visite HCERES s'est globalement bien passée, malgré une erreur au niveau des chiffres fournis par l'ED, qui conduisait à une forte exagération du nombre d'abandon. Les chiffres ont donc été revérifiés par Séverine et Cynthia, et communiqués à l'HCERES.

6.Point sur l'élection des élu.e.s doctorant.e.s

Antoine Pécoud informe le Conseil de la liste des doctorants élus qui se présentent aux élections du 5 décembre 2023. La liste comprend 5 doctorants titulaires et 3 suppléants. Il encourage tous les doctorants à aller voter.

Hakima Megherbi demande si les doctorants peuvent faire des procurations. Alexandra Lépine précise que les procurations peuvent être envoyées jusqu'au lundi 4 décembre 2023 à midi.

7.Budget de l'ED 2023 : clôture et enveloppe pour 2024

Tout le budget 2023 a été dépensé. Antoine Pécoud rappelle que c'est pour cette raison que depuis septembre toutes les demandes de financement ont été refusées. Il s'en excuse auprès des laboratoires, puisque les missions des doctorants sont en général co-financées à 50% par l'ED. Il a bien conscience que les missions en question ont été prises en charge en totalité par les laboratoires. Il rappelle aussi qu'en 2023 de nombreuses mobilités internationales ont été financées. Il informe qu'une mobilité n'a pas pu avoir lieu pour cause de visa. Il ajoute que c'est la première année qu'il y a autant de candidatures pour les mobilités internationales. Une demande concernant l'augmentation du budget a été faite.

Antoine Pécoud fait savoir qu'il est très important de faire les demandes en amont, même s'il comprend que les doctorants n'ont pas tous la possibilité de prévoir à l'avance.

Yanita Andonova demande la date d'ouverture pour le budget 2024. Alexandra Lépine signale que le budget est voté en CA, il y a ensuite la clôture du budget 2023. Elle informe donc que le budget 2024 sera certainement disponible comme d'habitude aux alentours de fin janvier 2024.

8.Bourse mobilité internationale 2024

Antoine Pécoud rappelle que pour des raisons de logistique et le versement compliqué et long de cette bourse en 2023, l'appel a été diffusé en octobre-novembre pour les mobilités de 2024. Il fait savoir que cela évitera aux doctorants d'être bloqués le temps que les fonds soient versés.

4 dossiers de mobilités internationales ont été reçus pour l'année 2024. Il y a moins de dossiers que l'année précédente : en fonction du budget, il est possible d'effectuer une seconde campagne. Un seul dossier a été refusé : le bureau de l'ED a jugé que ce dossier ne correspondait pas au critère demandé dans l'appel. Les mobilités internationales doivent en effet s'effectuer à l'étranger et le doctorant en question voulait faire sa mobilité au sein de son propre laboratoire à Pléiade.

Françoise Palleau-Papin précise que le laboratoire paie les missions comme celle-ci lorsque le doctorant est en poste à l'étranger et qu'il est alors difficile pour lui de payer les voyages vers l'USPN.

Antoine Pécoud présente les trois dossiers qui ont obtenu la bourse en expliquant que plusieurs critères entrent en compte dans le calcul du montant alloué, notamment le statut du doctorant (contractuel ou non). Le montant total accordé pour les bourses mobilités internationales est de 7150€.

9. Contrats fléchés 2024

La procédure proposée pour l'appel aux contrats fléchés est identique à celle de l'an dernier. Antoine Pécoud rappelle le nombre de contrats doctoraux par an (15 contrats). Concernant les contrats fléchés, les sujets sont proposés par les laboratoires, puis votés au prochain conseil. Les laboratoires choisissent ensuite les candidats, qui doivent constituer les mêmes dossiers que pour un contrat ordinaire et être auditionnés comme les autres candidats.

Sandrine Caron informe que l'Université reprend la main sur le site Campus France, ce qui permet de mettre en ligne les contrats fléchés sur le site et obtenir une visibilité à l'international plus large.

Antoine Pécoud demande si le conseil est d'accord pour lancer l'appel. Personne ne s'y oppose.

Alexandra Lépine demande que la mise en page des contrats fléchés soit faite avec les logos de l'université.

Françoise Palleau-Papin demande si les contrats fléchés ne peuvent pas être plus formatés : à Pléiade il est demandé de ne pas dépasser 3 pages. Antoine Pécoud propose de le préciser dans l'appel.

Il ajoute que deux propositions par laboratoires maximum peuvent être envoyées et que le laboratoire devra classer ces deux propositions ; l'expérience montre que les petits laboratoires en proposent en général seulement un.

10. Prix de thèse 2024 (et Prix de la Chancellerie 2023)

Antoine Pécoud informe qu'Erasme a été primé deux fois, avec CHANTSEVA Victoria et HARGAS Slimane (qui a également obtenu le prix de thèse de l'ED Erasme). Quatre prix ont été obtenus sur les deux écoles doctorales.

Antoine Pécoud rappelle que les documents demandés pour le prix de la chancellerie sont les mêmes que pour le prix de thèse de l'ED Erasme.

Françoise Palleau-Papin fait savoir que Monsieur Hargas Slimane s'est battu chaque année avec la préfecture pour avoir son titre de séjour.

Antoine Pécoud informe que le prix de thèse 2024 sera décerné le 6 mai 2024.

Alexandra Lépine indique que le prix de la chancellerie arrive généralement en avril, il faut donc répondre pour le mois de mai. L'université ne peut remonter que quatre dossiers par prix.

Antoine Pécoud insiste sur le fait que l'ED aura besoin de membres pour le jury. Il rappelle que les personnes impliquées dans les thèses ne peuvent pas faire partie du jury. La composition du jury peut donc s'effectuer seulement après la réception des dossiers.

Alexandra Lépine informe des prix de la chancellerie :

Discipline :

- Droit et sciences politiques et sciences :
 - 3 Prix en droit « toutes spécialités » 10 000 € (par prix)
 - 1 Prix Georgette Mariani en droit de la mer 2 000 € (par prix)
 - 2 Prix André Isoré en droit privé 1er prix à 10 000 € et 2e prix à 5 000 €
 - 2 Prix en sciences politiques 10 000 € (par prix)
- Sciences économiques et de gestion :
 - 2 Prix en sciences économiques 1er prix à 10 000 € et 2e prix à 4 000 €
 - 2 Prix en sciences de gestion 1er prix à 10 000 € et 2e prix à 4 000 €
- Sciences :
 - 11 Prix en sciences « toutes spécialités » 10 000 € (par prix)
- Lettres et sciences humaines :
 - 11 Prix en lettres et sciences humaines « toutes spécialités » 10 000 € (par prix)
 - 1 Prix Benabou en histoire moderne de France ou de la région parisienne 10 000 € (par prix)
 - 1 Prix Jean Royère en arts visuels (arts plastiques, arts appliqués et arts décoratifs) 10 000 € (par prix)
 - 1 Prix André Topia en études modernistes anglophones 2 000 € (par prix)
- Médecine :
 - 2 Prix en médecine « toutes spécialités » 1er prix à 10 000 € et 2e prix à 3 000 €
 - 1 Prix Guy et Suzy Halimi en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, cardiologie, cancérologie 3 000 € (par prix)
 - 1 Prix en ophtalmologie 5 000 € (par prix)
- Pharmacie :
 - 2 Prix pharmacie « toutes spécialités » 1er prix à 10 000 € et 2e prix à 2 000 €

Françoise Palleau-Papin est étonnée des différences de prix entre les disciplines, qui s'expliquent par les legs.

11.« Ma thèse en 180 secondes » 2024

Un concours sera organisé en 2024, comme en 2023. Il n'y a pas eu beaucoup de candidatures en 2023 et il faudrait donc sensibiliser les doctorants à ce concours. Tous les doctorants sont concernés, même les doctorants qui ont déjà participé. Antoine Pécoud rappelle qu'il est ensuite possible de s'inscrire à des concours de ce type au niveau de l'Île de France ou de la France.

Françoise Palleau-Papin précise que dans certaines disciplines ce concours est important sur le CV. Yanita Andonova explique que pour les doctorants qui sont en cours de thèse, cela les aide à structurer leurs arguments. Séverine Girod fait savoir que ce concours apporte aux doctorants trois ECTS pour tous les postulants.

12. Calendrier des conseils de l'ED pour 2024

Les dates des prochains conseils sont les suivantes :

- Mardi 2 avril à 14h
- Mercredi 26 juin à 14h
- hJeudi 05 décembre à 14h

13. Point sur le nombre de membres de jury par laboratoire

Pour les jurys des contrats doctoraux certains laboratoires ont un représentant et d'autre deux représentants, en fonction de leur nombre de soutenances. Antoine Pécoud fournit les données concernées sur les cinq dernières années. Après discussion, il est décidé de ne pas apporter de changement à la configuration actuelle.

14. Information sur l'enquête doctorants

L'enquête doctorants a été reconduite en 2023. Quelques informations importantes sont ressorties de cette enquête :

- Tous les doctorants n'avaient pas connaissance qu'ils pouvaient faire des demandes de financement à l'école doctorale.
- L'âge des doctorants est très variable, avec 60% d'entre eux entre 31-50 ans.
- 30 % des doctorants ayant répondu trouvent que le travail la thèse a une conséquence sur leur vie. Ils se sentent également isolés dans leur laboratoire.

Antoine Pécoud précise qu'il y a un manque d'information à ce sujet et une réflexion à mener : les doctorants entre 30 et 50 ans, par exemple, ont certainement une vie de famille et un travail puisque peu de doctorant à Erasme sont financés pour leur thèse. Cela explique en partie la durée des thèses et appelle peut-être à certains aménagements. Sandrine Caron fait savoir que le problème de la gestion du temps entre vie professionnelle et vie privée revient très souvent dans les enquêtes.

14bis. Composition du jury de soutenance

Antoine Pécoud rappelle que ce point a déjà été abordé lors des conseils précédents. Il s'agit d'une modification des règles pour que la présence de deux membres internes ne soit plus nécessaire. Il informe que ce point doit être voté au conseil puis à la CR. L'école doctorale Galilée ne partage pas le même avis et le changement ne concernera donc qu'Erasme. Le texte suivant est proposé :

'Le conseil de l'ED Erasme se prononce en faveur d'une modification des règles concernant la formation des jurys de thèse, qui permettrait d'autoriser des jurys ne comprenant qu'un.e membre de l'Université Sorbonne Paris Nord (alors que la règle actuellement en vigueur exige la présence de deux EC internes à USPN dans chaque jury). Le Conseil note que cette modification est compatible avec l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.'

Vote : 16 voix pour

Antoine Pécoud rappelle que cette règle permettra de soulager les collègues. Françoise Palleau-Papin demande à partir de quand cela peut être applicable. Alexandra Lépine déclare qu'il faut juste attendre que ce soit voté à la prochaine CR.

15. Questions diverses.

Antoine Pécoud informe qu'une réflexion est en cours sur le comité de suivi. Un groupe de travail sur le sujet va être mis en place et les volontaires sont les bienvenus.

Françoise Palleau-Papin signale que ce comité de suivi comporte des règles et qu'il faut simplement les respecter. Marine They indique que c'est surtout la responsabilité du directeur de thèse. Yanita

Andonova explique l'importance de ce groupe de travail : elle trouve que le comité de suivi n'est pas toujours bien organisé et insiste sur le fait que tout le monde le réalise comme bon lui semble.

Antoine Pécoud explique que le comité de suivi n'a pas accès à la plateforme, il insiste aussi sur le temps que prend un comité de suivi s'il est fait sérieusement. Marine They insiste sur le fait que beaucoup de doctorants sont en difficultés à cause des directeurs de thèses qui n'aident pas les doctorants dans cette démarche. Yanita Andonova rappelle qu'il faut vraiment anticiper les dates du comité de suivi.

Sandrine Caron informe que le 29 janvier à 17h a lieu la réunion d'information pour les masters concernant le doctorat. Hakima Megherbi fait savoir que cette information peut également être envoyée aux laboratoires.

Antoine Pécoud rappelle la demande concernant les clés cryptées. L'ED est en train d'en commander pour les mettre à disposition des doctorants disposant de données à caractère personnel.

Antoine Pécoud lève la séance à 11h.